

Recherche de profils – Appel à candidatures Accompagnant Educatif et Social (F/H) - SAVS Narbonne

Description du poste

Cadre général

Nature du contrat de travail :	CDI	Service dont les salariés sont soumis à l'obligation vaccinale
Temps de travail (ETP) :	1 ETP	
Etablissement d'affectation :	SAVS	
Lieu(x) de travail :	Narbonne	
Date de début de contrat :	Dès que possible	
Convention collective :	CCN 51	
Coefficient de rémunération :	351	

Principales missions

- Accompagner pour l'accomplissement des activités domestiques (entretien du lieu de vie, du linge, gestion des produits ménagers, courses et achats).
- Accompagner pour les actes de la vie quotidienne (accompagnements médicaux, suivi de l'hygiène et aide ponctuelle à l'entretien personnel).
- Accompagner pour la participation aux activités sociales et de loisirs (accompagnement éducatif sur des activités en dehors de la structure encadrée par un prestataire extérieur).
- Accompagner pour le développement de l'autonomie dans les déplacements (accompagnement pour permettre une utilisation autonome des transports en commun).

Environnement et conditions de travail

L'A.P.A.J.H, issue du mouvement national des enseignants mutualistes, est à l'origine de la création de l'A.P.A.J.H Aude, au service des adultes, des adolescents et des enfants en situation de handicap. L'Association entend promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, d'inadaptation, de difficultés sociales et/ou de dépendance, en œuvrant à la fois pour leur complet épanouissement individuel et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

Affiliée à la Fédération des A.P.A.J.H, en conformité avec les valeurs fondatrices de la laïcité, l'A.P.A.J.H Aude entend aboutir à leur pleine reconnaissance ; tant humaine que sociale : égale dignité et citoyenneté à part entière.

Actuellement, l'A.P.A.J.H Aude gère 25 établissements (ainsi qu'un Siège social) répartis sur l'ensemble du territoire Audois.

Le SAVS de Narbonne est un des services composant la Plateforme de Prestations Habitat Vie sociale et Santé (PHV2S) de l'APA JH Aude. Il accompagne à leur domicile 60 personnes en situation de handicap.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un Accompagnement Educatif et Social, de deux Educateurs Spécialisés, de trois Moniteurs-Educateurs et d'un psychologue sous la responsabilité d'une Adjointe de Direction. Cette équipe s'inscrit dans un ensemble et des locaux partagés avec le SAMSAH. C'est dans la complémentarité et avec l'engagement de tous que le SAVS met en œuvre le projet de service sur les axes de l'accueil, le développement des potentialités, le maintien du processus de vie autonome et l'ouverture sur l'environnement.

Le présent recrutement constitue une création de poste en lien avec l'augmentation de capacité du service.

Profil recherché

Qualification

- DEAS ou DEAMP - **REQUIS**

Expérience

- Pas d'expérience exigée

Compétences complémentaires

- Permis B – **REQUIS**
- Maîtrise des NTIC et de l'outil informatique
- Accompagnement éducatif dans les actes de la vie quotidienne
- Connaissance du public accueilli (handicap psychique, mental, déficience)
- Connaissance du cadre législatif
- Capacité à établir une relation d'aide
- Capacité à réaliser les tâches d'accompagnement à la vie quotidienne (ménage, hygiène, gestion du lieu de vie...)
- Rigueur et organisation
- Travail en équipe
- Capacité d'adaptation
- Gestion du stress
- Capacité à se remettre en question

Une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel est envisagée dans le cadre de ce recrutement : OUI NON

Renseignements complémentaires

Candidature à adresser à :

APA JH Aude – Siège social
135 rue Pierre Pavanetto
Z.A. de Cucurlis
11000 CARCASSONNE
service.rh@apajh11.fr

Date limite de dépôt de candidatures : Vendredi 6 Janvier 2023

Attachée à la diversité et à la mixité, l'APA JH Aude reconnaît tous les talents et étudie, à compétences égales, toutes candidatures dont celles de personnes en situation de handicap et/ou issues de Quartiers Politiques de la Ville (Carcassonne, Lézignan-Corbières, Limoux, Narbonne).

Au titre de l'art. L.3123-8 du Code du travail, les salariés à temps partiel sont prioritaires pour occuper ce poste.